

Modalités de la prise en charge

Demande d'intervention de la personne et/ou du représentant légal

1er contact par téléphone et/ou mail puis constitution du dossier

Analyse de la situation et des besoins en équipe pluridisciplinaire

Intervention sur site, rencontre avec l'usager et/ou les équipes de proximité

Observation - Expertise - Appui

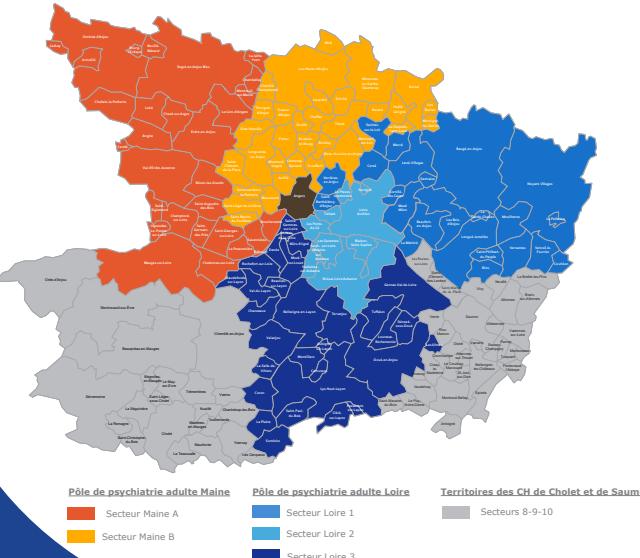
Co-construction avec les équipes ; Proposition d'un plan d'intervention ; Evaluation fonctionnelle pour l'intervention, grilles d'observations...

Bilan, restitution des évaluations et élaboration de préconisations

Réévaluation à distance et réajustement des modalités d'intervention si nécessaire, calendrier de suivi

Sortie du dispositif

Zone d'intervention (hors zones grisées)



INFORMATIONS UTILES



Portable : 07 86 44 41 03

Portable : 06 84 36 82 49

Portable : 06 45 23 42 43

Fixe : 02 41 80 78 71

Fixe : 02 41 80 71 60

dph.emaa@ch-cesame-angers.fr

Les locaux de l'EMAA sont situés
2 rue du stade, 49130 Sainte-Gemmes-sur Loire



Conception service communication CESAME - mai 2025

Equipe Mobile Autisme Adultes

À destination
des partenaires
du CESAME



L'EMAA, qu'est-ce que c'est ?

L'EMAA est un dispositif d'appui pour :

- Améliorer la qualité de vie et la prise en charge des bénéficiaires et de leur famille ;
- Développer les compétences et les savoir faire des professionnels ;
- Aider à l'analyse de la situation complexe et à la mise en place d'un projet d'accompagnement adapté.

Bénéficiaires

- Adultes avec Déficience Intellectuelle (DI) porteurs d'un polyhandicap et/ou d'un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) ;
- Patients et résidents du Département Polyhandicap du CESAME et de l'ensemble du territoire (hors Cholet et Saumur), bénéficiant d'une notification de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA), en situation complexe.

Intervention

- In situ ;
- En famille ;
- Au sein des structures sanitaires ou en établissements et services médico-sociaux.

En lien avec

- Les usagers ;
- Les familles ;
- Les équipes ;
- Les représentants légaux.

Les missions

- **Évaluer :**
 - Observation ;
 - Identification des besoins et compétences des usagers (Évaluation Fonctionnelle pour l'Intervention (EFI), bilan sensoriel, etc.).
- **Proposer un programme d'intervention :**
 - Adaptation des modalités d'accompagnement ;
 - Mise en place d'outils alternatifs (communication, structuration du temps, de l'environnement, etc.).
- **Gérer la situation de crise :**
 - Aide à la gestion des « comportements problèmes » (grilles d'observation, analyse) ; Favoriser le maintien de la personne dans son milieu de vie habituel ;
 - Éviter les hospitalisations inadaptées et prévenir les ruptures de parcours ;
 - Améliorer la fluidité des parcours de soins (consultations, hospitalisations, etc.).
- **Participer au repérage diagnostic de l'autisme**
- **Sensibiliser à la clinique des TSA, de la DI, du polyhandicap dans le respect des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP).**
- **Soutenir des aidants et des équipes de proximité** dans la compréhension des situations difficiles.
- **Participer au réseau** et à la coordination des intervenants, soutien auprès des familles et de la MDA dans l'aide à la réorientation.



L'ÉQUIPE

- 1 Médecin coordonnateur
- 1 Cadre de santé
- 1 Secrétaire
- 1 Educateur Spécialisé
- 1 Infirmier
- 1 Ergothérapeute
- 1 Psychomotricien
- 1 Neuropsychologue

